

DÉCISION DU MAIRE N° 2025/10/137

Objet : 137 - VN25031-1 ACQUISITION D'EQUIPEMENTS DE CUISINE POUR LES CANTINES DE PROXIMITE (Lot MOBILIER)

La Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 21 février 2024 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu le code de la commande publique,

Vu le marché lancé en procédure sans publicité (règle des 3 devis),

Décide

- de déclarer infructueux, le marché « VN25031-1 ACQUISITION D'EQUIPEMENTS DE CUISINE POUR LES CANTINES DE PROXIMITE » – **LOT 2 MOBILIER**.
En effet, malgré la sollicitation de 4 entreprises, nous n'avons reçu qu'une seule offre qui ne correspond pas aux exigences du cahier des clauses techniques particulières, l'offre est donc irrégulière.

Fait à Vire Normandie, le 2 octobre 2025

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Nicole DESMOTTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20251006-137-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2025
Publication : 06/10/2025

Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication.

Décision du Maire n°2025/10/137 du 2 octobre 2025

